

**Présents :** Mme Florence COMPAGNON, Mme Claudine GROSSKOPF, Mme Isabelle CUVILLIER, M. Daniel CHEBANCE, M. Jérôme FACCHINETTI, M. Yves FAIVRE, M. Denis LABRE, Michel TROSSAT, M. Michel SCHMIT.

**Excusés :** Mme Marie Claude TRÉSY, M. Jean ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** M. Yves FAIVRE.

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le lundi dix sept octobre deux mille seize  
Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h00.**

#### **Ordre du jour :**

- **Plan Local d'Urbanisme**

#### **Débat PADD du PLU de PASSENAS**

### **objectifs du PLU :**

#### **Attractivité résidentielle :**

- Diversifier l'offre en logements (locatif, favoriser les initiatives privées ou publiques pour la création de nouveaux logements, communication sur les dispositifs)
- Maintenir le RPI pour conserver l'école, conforter l'offre commerciale de proximité (boucherie, boulangerie, restauration hôtellerie, offre culturelle et sportive). Maintenir l'Agence Postale Communale, équipements numériques
- Améliorer les déplacements : sécuriser les déplacements, sécuriser les carrefours, maintenir les services de transports en commun) . Favoriser les circulations douces, circuits de randonnée.

#### **Valoriser le village et maîtriser son développement :**

- Caractères architecturaux de maisons vigneronnes, préserver certains murs et murets, identifier et préserver les espaces de jardins qui accompagnent le bâti traditionnel.
- Promouvoir l'espace public autour de l'église, valoriser les perspectives paysagères et porter attention aux franges urbaines (transition entre l'espace naturel et l'urbanisation) protéger les éléments structurant du paysage.
- Modérer la consommation de l'espace. Respecter les objectifs définis par le SCoT du Pays lédonien (moyenne 10 logements à l'Ha donc enveloppe foncière de 1,8 ha).

#### **Maintenir l'équilibre économique sur la commune :**

- Préserver les coteaux AOC, soutenir les activités agricoles.
- Développer les potentialités d'accueil et d'hébergement touristique. Création de gîtes et chambres d'hôtes.
- Renforcer l'attractivité vis à vis de la population touristique.
- Valoriser le patrimoine bâti dans une optique touristique.

#### **Préserver et valoriser l'environnement.**

- Prendre en compte le risque de mouvement de terrain.
- PPRI : limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluie.
- Protéger la ressource en eau.
- Protéger le patrimoine naturel.
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables - Réseaux d'énergie. Limiter les effets de serre.

Le PADD a été étudié en conseil municipal. Quelques corrections ont été apportées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.